



## Conditions générales de vente et de livraison

### Généralités

Pour les livraisons de marchandises, seules sont valables les conditions ci-dessous qui auront été acceptées par une passation de commande. Les divergences, accords verbaux ou conditions de l'acheteur ne deviennent juridiquement valables que par une confirmation écrite de SITAG AG. SITAG AG se réserve le droit de procéder sur ses produits, sans information préalable, à des améliorations et des modifications correspondant à l'état actuel de la technique. Les fautes évidentes, tels que les fautes d'écriture, de facture ou de totaux, sont sans conséquences d'obligation. Les prix s'entendent sous toute réserve de modifications. Toutes informations relatives aux opérations de paiement sont transmissibles à l'Union Suisse Creditreform.

### Offres et prix

Tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF), hors TVA, franco-domicile commercial de Sennwald. Les prix indiqués dans notre confirmation de commande peuvent varier. Toute augmentation du prix des matériaux, des droits de douane nouveaux ou augmentés, la hausse des frais de transport, des augmentations de salaire, des fluctuations de cours et d'autres éléments similaires, qui s'ajoutent après la remise d'une offre ou après une confirmation de commande et qui augmentent le prix de la marchandise proposée ou vendue, donneront droit à une modification correspondante du prix d'achat vis-à-vis de l'acheteur. Sauf accord contraire, tous les prix s'entendent nets, sans aucune déduction, et sont sans engagement pour les commandes ultérieures.

Les prix de livraison et de montage proposés s'entendent pour une livraison et un montage sans retards. Les dépenses supplémentaires dues à des circonstances survenues chez le client seront facturées en sus.

### Modification de produit

Pour tous les produits représentés et décrits dans nos documents de vente, nous nous réservons le droit de modifications techniques, de forme et de prix.

### Commande et passation de contrat

Du fait de la passation d'un contrat, l'acheteur reconnaît ces conditions de vente. Une commande passée verbalement ou par écrit est considérée comme acceptée si elle a été confirmée par nous par écrit. Les accords verbaux ne sont valables que s'ils sont suivis d'une confirmation écrite. Notre confirmation de commande est déterminante pour l'étendue et l'exécution de la livraison. Après confirmation de commande, les annulations et modifications de contrat ne sont possibles qu'avec notre accord écrit et seulement avec imputation des frais occasionnés. La marchandise pour livraison sur appel doit être retirée dans le délai prévu. Après dépassement de ce délai, nous nous réservons le droit de facturer cette marchandise et de prélever des taxes d'entrepôt.

### Modifications de la commande

S'agissant de commandes dont le délai de livraison est réglementaire, les modifications ne sont possibles que dans les 5 jours ouvrables suivant la confirmation de commande, le délai de livraison étant alors prorogé d'env. deux semaines. Les frais éventuels occasionnés par la modification de la commande seront facturés en fonction des moyens mis en œuvre. **Aucune modification n'est acceptée si le délai de livraison convenu déroge au délai réglementaire.** Les fabrications spéciales ne peuvent être modifiées. En cas d'annulation de la commande, l'acheteur s'engage à rembourser toutes les dépenses et frais occasionnés jusque là.

### Délais de livraison

Nous nous efforçons de tenir les délais de livraison convenus. Les retards de livraison ne donnent pas droit à l'acheteur à résilier le contrat ou à réclamer des dédommagements pour les éventuels dommages occasionnés. Le délai de livraison débute avec la date de fixation définitive de tous les détails sur la technique et la qualité. Le manque de matière première, les perturbations dans l'entreprise et les cas de force majeure nous dispensent, pour la durée de ces empêchements, des obligations de livraison qui ont été prises. Le retard de livraison ne donne droit à aucune indemnisation ou revendication de pénalité. Si la marchandise n'est pas retirée par l'acheteur à la date prévue, la date du «prêt à l'expédition» sera considérée comme date de livraison. Dans ce cas, SITAG AG est en droit de facturer la marchandise, y compris tous frais supplémentaires résultant du stockage par ex. (aux risques de l'acheteur) et d'exiger le paiement immédiat.

### Expédition

Se fait selon les accords valables pour chaque cas, étant entendu que nous nous réservons le choix du genre d'expédition. Les frais supplémentaires pour genre spécial d'expédition, tels que voie aérienne, roulage accéléré ou express, devront être facturés. Pour les expéditions par route, la signature du destinataire ou d'un représentant de celui-ci (p.ex. un de ses employés) fera foi de la réception complète et en parfait état de la marchandise. Les livraisons insuffisantes ou erronées, ainsi que les dommages de transport sont à signaler par écrit dans les 24 heures suivant la réception de la marchandise. Les autres défauts doivent être communiqués par écrit dans un délai de huit jours ouvrables à réception de la marchandise. Les dommages de transport imputables aux CFF (chemins de fer fédéraux) sont à signaler au centre de triage des marchandises. Le déchargement s'effectue au niveau du sol ou sur rampe ainsi que sur les indications et sous la responsabilité de l'acheteur qui doit fournir à ses frais le personnel nécessaire.

### Réserve de propriété

Jusqu'au règlement de la totalité du prix de vente, la SITAG AG conserve la propriété et l'ensemble des droits dans toute leur étendue. En cas de faillite de l'acheteur, la SITAG AG est en droit de venir enlever la marchandise impayée.

**Transfert du profit et du risque**

Le transport de notre livraison s'effectue aux risques et périls du destinataire. Les éventuels dommages ou pertes sont à signaler à la société d'expédition, dès réception, pour l'établissement d'un comperendu de sinistre.

**Paieement**

Les prix s'entendent nets, payables à 30 jours à la date de la facture, si d'autres conditions n'ont pas été convenues. En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit de facturer sans mise en demeure 5% d'intérêts moratoires. Les délais de paiement sont à respecter même si le transport, la délivrance, le montage, la mise en service ou la réception de la marchandise sont retardés ou empêchés pour des raisons non-imputables à SITAG AG. Les déductions d'escompte injustifiés seront refacturés.

**Echantillons**

Exceptionnellement et seulement sur accord spécial, des produits pourront en tant qu'échantillons être mis à disposition pour une durée maximum de trois semaines. La marchandise non retournée dans ces délais sera considérée comme achetée et facturée. Le renvoi de la marchandise est assujetti dans tous les cas aux prescriptions réglementant le retour des marchandises.

**Retour de marchandise**

A l'exception des fournitures définies comme échantillon, il n'y a, par principe, pas de droit de retour. Les envois en retour ne seront acceptés qu'avec accord écrit préalable, la marchandise devant être dans tous les cas retournée franco domicile et accompagnée d'une copie du bon de livraison. Les avoirs provenant d'un renvoi de marchandise ne seront pas remboursés mais pris en compte dans la facturation d'autres fournitures. Les fabrications hors série ainsi que les articles procurés spécialement ne peuvent en aucun cas être repris.

**Réserve de propriété**

La marchandise livrée reste notre propriété jusqu'à ce qu'elle soit intégralement payée. L'acheteur est dans l'obligation de contribuer aux mesures nécessaires à la protection de notre propriété. L'acheteur maintien en état et à ses frais les objets livrés durant toute la durée de réserve de propriété et doit les assurer à notre profit contre le vol, le bris, l'incendie, l'inondation et autres risques. Il prend en outre des mesures pour que notre revendication de propriété ne puisse être ni altérée, ni supprimée.

**Offres, plans et documents techniques**

Prospectus et catalogues, sauf accord contraire, ne sont pas liants. Les plans, études et réalisations de projets, dessins et autres documents joints à l'offre, sont la propriété de SITAG AG. Il ne doivent pas sans notre accord être copiés, transmis à des tiers ou utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été remis. Tous les documents doivent être rendus dès que nous le demandons. Les offres avec indication de délai sont fermes. Dans les autres cas, la règle est de 90 jours à la date d'établissement.

**Conditions de garantie**

La version valable des conditions de garantie se trouve sous le lien hypertexte <https://sitag.ch/fr/conditions-gnrales-daffaires/>

**Lieu d'exécution et juridiction compétente**

La juridiction compétente du lieu d'exécution est pour les deux parties Sennwald SG. Nous sommes cependant en droit d'assigner l'acheteur en justice au lieu de son siège social.

**Droit applicable**

Le seul droit applicable est le droit suisse sans recours au droit d'achat de Vienne (convention des Nations unies sur les contrats d'achat international de biens et de services SR 0221.211.1).

Sennwald SG, 01.10.2022